

JUSTICE

La nouvelle ministre de la Justice souhaite mettre en œuvre sans tarder les promesses du président de la République, quitte à entamer au besoin un bras de fer avec les avocats et les magistrats.

Multirécidive, prison, carte judiciaire : Rachida Dati détaille sa feuille de route

Les lettres de mission concoctées par la présidence de la République commencent à arriver dans les ministères. Place Vendôme, Rachida Dati, nouveau garde des Sceaux, a sa feuille de route et entame les consultations. Cette semaine, elle doit rencontrer les principaux syndicats de magistrats et vendredi elle s'est entretenue avec Paul-Albert Iweins, le président du Conseil national des barreaux, qui représente l'ensemble de la profession d'avocat.

Pour la nouvelle ministre de la Justice, l'heure est à l'efficacité sans états d'âme : finies les ronds de Marylise Lebranchu, les guerres de territoire avec le ministre de l'Intérieur de Dominique Perben, l'apparente nonchalance

de Pascal Clément. Rachida Dati est là pour appliquer sans faille le programme de Nicolas Sarkozy, quitte à entamer un bras de fer musclé avec les avocats et les magistrats dans le cadre d'une négociation ouverte. « *J'ai une obligation de résultat* », a-t-elle déclaré à Paul-Albert Iweins.

Vite et fort

Dont acte, et elle sait qu'elle devra aller vite. Dès cet été, deux lois sur les peines planchers et la fin de l'excuse de minorité pour les délinquants multirécidivistes devront être votées. Ces textes soulèvent déjà de fortes oppositions parmi les avocats et les magistrats, qui y voient la fin du principe constitutionnel de l'individualisa-

tion des peines. La ministre a cependant assuré à l'avocat que « *la Constitution serait respectée* ». La parade semble d'ailleurs d'ores et déjà trouvée par l'Elysée : la loi laisserait au juge la possibilité de ne pas appliquer la peine plancher, à condition toutefois de motiver sa décision, ce qui n'est pas obligatoire en matière pénale. « *C'est parier sur l'apathie ou la surcharge de travail des magistrats, qui choisiront la formule la plus rapide* », remarque un juge, amer.

Par ailleurs, une loi pénitentiaire devrait être votée avant la fin de l'année, incluant notamment un « contrôle général indépendant » des prisons. Rachida Dati a également promis qu'elle engagerait « *tout de suite une concertation*

(...), avec échéance à la fin de l'année » sur la réforme de la carte judiciaire. Enfin, sur la réforme de l'aide juridictionnelle, en faveur de laquelle les avocats ont fait grève plusieurs fois l'hiver dernier, le système devrait être remis à plat, « *ce que nous souhaitons* », reconnaît Paul-Albert Iweins.

Pour l'année prochaine, la ministre prévoit de s'attaquer aux autres réformes promises par le candidat Sarkozy, comme celle du Conseil supérieur de la magistrature ou de la fusion des avocats avec les juristes d'entreprise et les conseils en propriété intellectuelle, réforme à laquelle le président de la République est favorable.

VALÉRIE DE SENNEVILLE